

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/10/2026 - B2026/060121 - 2020 B 06880 - 890 088 834 - 69 NETTOYAGE

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise 69 NETTOYAGE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 83 RUE ALEXANDRE BOUTIN 69100 VILLEURBANNE

SIREN 8 9 0 0 8 8 8 3 4

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 5	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	1 380	016	1 380
	Immobilisations corporelles *	028	8 850	030	2 950
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	10 230	048	4 330
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances Clients et comptes rattachés *	068		070	
	(2) Autres* (3)	072	22 700	074	22 700
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	78 178	086	78 178
Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II		096	100 877	098	100 877
Total général (I + II)		110	111 107	112	106 777
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	500
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	50
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau			134	30 628
	Résultat de l'exercice			136	1 893
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	33 071
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	73 706	172	73 706
Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	73 706
Total général (I + II + III)				180	106 777
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

AFINEX

Management

RCS Lyon 887617256

19 rue CURIE 69006 Lyon

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 69 NETTOYAGE

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31 12 2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	79 130
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	79 130	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	51 032	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	19 246	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 010	
	Dotations aux amortissements*				254	2 950	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		255		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	77 237

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310 1 893

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

1 893

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655
	Dont divers			Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990
	Déduction except simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				
	Déficits antérieurs reportables : *	572			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					372

S.A.S.U. 69 NETTOYAGE
890088834 RCS-LYON
83 rue ALEXANDRE BOUTIN
69100 VILLEURBANNE.

ANNEXE

Aux comptes annuels présentés en Euros
Période du 01-01-2025 au 31-12-2025.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a duré douze mois.
Le total du bilan de l'exercice est de 97 529 euros.
Le résultat net comptable est de 1 892 euros.
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/12/2025.

1 - REGLE ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

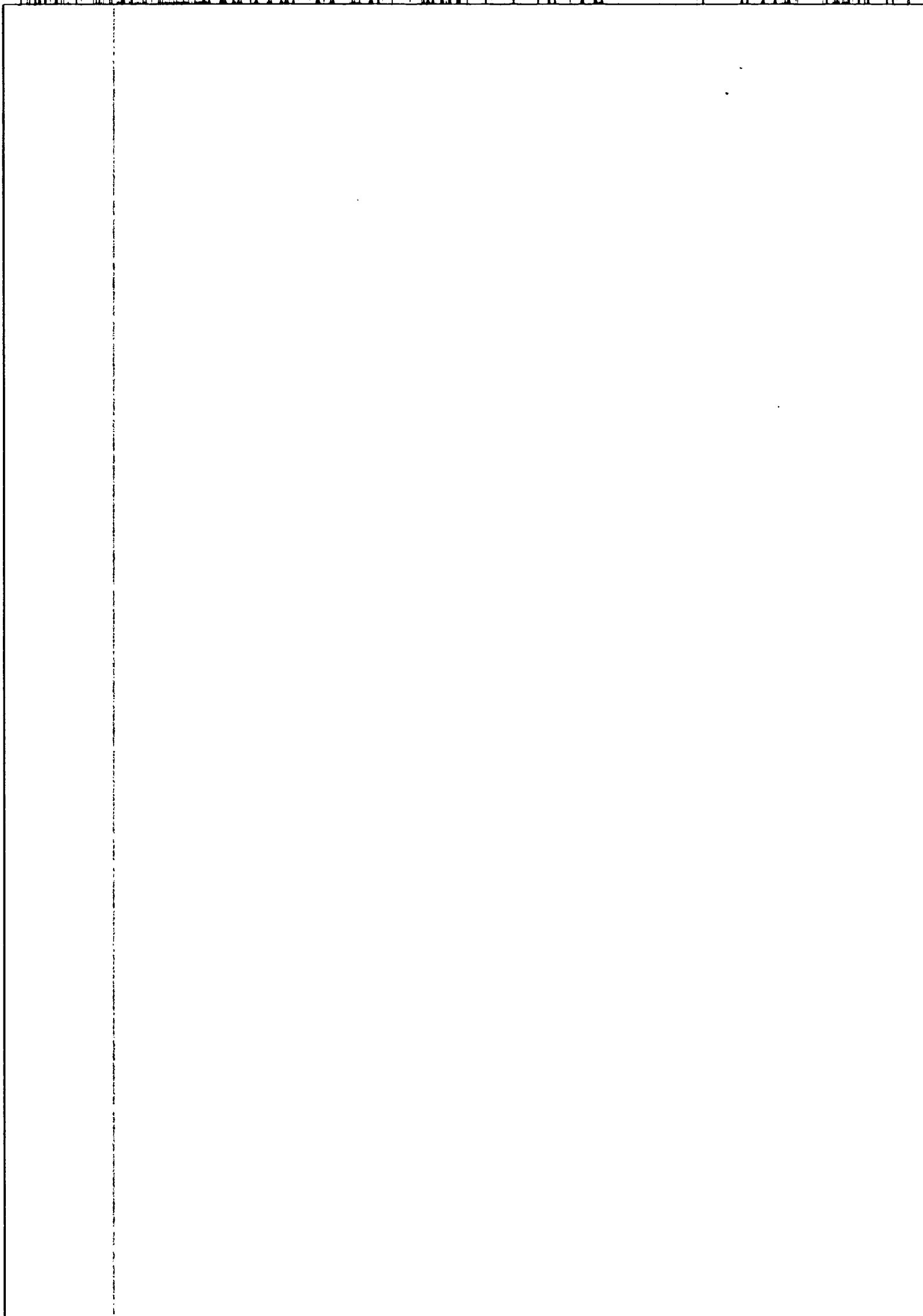
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles quand elles existent sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.



-Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Néant.

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Néant.

4 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Néant.

69 NETTOYAGE

83, rue Alexandre Boutin
69100 VILLEURBANNE
Mail : mdlillouch@hotmail.com
RCS LYON 890 688 834

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : 69 NETTOYAGE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410 1 380	412	414	416 1 380			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460 8 850	462	464	466 8 850			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
	Immobilisations financières	480	482	484	486			
TOTAL		490 10 230	492	494	496 10 230			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles		500 1 380	502	504	506 1 380			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552 2 950	554	556 2 950			
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL		570 1 380	572 2 950	574	576 4 330			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES							
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme		
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583		
TOTAL					596	585	597	599

AFIMEX

Management

587 RCS Lyon 887612256
19 rue CURIE 69006 Lyon

594 595

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 69 NETTOYAGE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	572
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	572
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	572

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	379	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	386	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

AFINEX
Management
RCS Lyon 887617256
19 rue CURIE 69006 LYON
04 78 00 00 00

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

Assemblée ordinaire du 09 septembre 2026.

Madame, monsieur,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte de l'activité de notre société afin de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultats et les annexes, pour l'exercice ouvert le 01/01/2025 et clos le 31/12/2025

Nous commencerons tout d'abord par examiner :

- L'activité,
- Le personnel,
- L'évènement important survenu depuis le début de l'exercice,
- Les perspectives,
- Le commentaire sur les comptes de la société,
- Les résolutions proposées.

ACTIVITE

Le chiffre d'affaires a été de 79 130 euros.

Le résultat net de 1 892 euros.

LE PERSONNEL

L'activité a été réalisée en partie à avec deux salariés à mi-temps et l'exploitant actionnaire unique.

Le président s'est occupé de toutes les opérations à caractère administratif.

EVENEMENT MAJEUR

IL n'y a pas eu de fait majeur.

PERSPECTIVE

J'espère faire croître le niveau de l'activité dans l'avenir.

En conclusion,

Je vais vous donner lecture des résolutions qui seront soumis à votre vote.

J'espère qu'elles auront votre approbation et que vous voudrez bien donner quitus à votre président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Veuillez agréer, mes considérations les meilleures.

Fait à VILLEURBANNE le 08/09/2026

69 NETTOYAGE
Le Président,
83, rue Alexandre Boutin
69100 VILLEURBANNE
Mail : mdlillouch@hotmail.com
RCS LYON 890 088 834

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
Sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juin 1966.

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions légales, je vous signale que les conventions visées audit article et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé ont été les suivantes :

Exécution de mon mandat social de président.

Je suis président et actionnaire à hauteur de 100% dans le capital social.

Garantie des prêts et découverts ou concours bancaires : Néant

Caution solidaire : Néant

Crédit-bail mobilier : Néant

Le Président

69 NETTOYAGE
83, rue Alexandre Boutin
69100 VILLEURBANNE
Mail : mdlillouch@hotmail.com
RCS LYON 890 088 834

TEXTE DE RESOLUTION

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier le mode de convocation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2025, tel qu'ils lui ont été présenté et donne au président quitus de sa gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire sur proposition du président décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 comme suit :

Détermination et paiement de l'impôt sur les sociétés,

Le reste dans le compte : report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé, un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique présent ou représenté.

Fait à **69 NETTOYAGE**

Le 08/08/2025 Alexandre Boutin

69100 VILLEURBANNE

Mai : mdilouch@hotmail.com

Le Président LYON 890 088 834

LILLOUCH Mohand Laïd.

L'Actionnaire unique

LILLOUCH Mohand Laïd

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

De l'actionnaire du 08/09/2026.

L'an deux mille vingt-six et le huit septembre à 11 heures.

L'actionnaire unique de la SASU 69 NETTOYAGE, société au capital de 500 euros s'est réunie en assemblée ordinaire sur convocation du Président au siège social 83 rue ALEXANDRE BOUTIN 69100 VILLEURBANNE.

Est présent :

Mr. LILLOUCH Mohand Laïd propriétaire de 25 actions

TOTAL : 25 actions.

L'actionnaire unique représentant la totalité du capital social est présent.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LILLOUCH Mohand Laïd

Monsieur le président, donne lecture de l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président
- Approbation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Examen et approbation des comptes et bilan de l'exercice 2025
Clos le 31 12 2025
- Quitus au Président
- Questions diverses

Il dépose en suite sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée
- le rapport de gestion de l'exercice concerné de la société.

Le président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à disposition de l'actionnaire unique depuis plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et qu'il a eu la possibilité de poser pendant le même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

69 NETTOYAGE

83, rue Alexandre Boutin
69100 VILLEURBANNE

Mail : mdlillouch@hotmail.com
RCS LYON 590 098 834